



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DÉTAILLÉ DE LABELLISATION EUROSCOL

Nom de l'établissement

Logo de l'établissement

Année

Nom de l'établissement	
Numéro UAI (ex RNE)	
Code européen OID	
Adresse complète	
Tel.	
Nom et mail du chef-ffe d'établissement	
Mail de l'établissement	
Nom et mail du référent Euroscol	
Comité de pilotage de la démarche de labellisation	

Effectif élèves de l'établissement	
Effectif enseignant	
Effectif non enseignant	
Nombre de division	
Nom du Réseau	
Internat	

Type de formation et spécificité	
Langues enseignées	
Sections Euro, inter, bi-nationales	
DNL	
Certifications	
Moyens utilisés pour l'ouverture à l'Europe et à l'international (volet autonomie de la DGH, HSE, HSA, IMP...).	
Assistant langues	
Service civique européen	
Nombre de partenariats internationaux	
Participation à des projets Erasmus+ (accréditation, action clé 2...)	
Nombre de mobilités organisées / an	
Site Web	

Compte facebook	
Compte twitter	
Compte instagram	

PRÉAMBULE / NOTE LIMINAIRE

PARTIE 1 DÉMARCHE D'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

STRATÉGIE

- 1.1 L'ouverture européenne et internationale est un axe stratégique de l'établissement. Elle se vit au quotidien en lien avec la politique académique et nationale de coopération internationale.

- 1.2. L'établissement agit dans une logique de réseaux scolaires et extra-scolaires (écoles ou établissements en France et à l'étranger, collectivités territoriales, associations etc.). Il collabore avec la délégation régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC).

- 1.3 L'établissement est engagé dans le programme européen Erasmus ou OFAJ.

PILOTAGE

- 1.4 L'établissement a un volet européen et internationale au cœur de son projet. Toutes les actions sont soumises aux instances de l'établissement (CA, CE, CP, conseils inter-degrés).

- 1.5 Le directeur d'école / chef d'établissement engage pleinement son école/établissement dans la démarche. Il identifie une équipe et/ou un référent pour l'action européenne et internationale.

- 1.6 Tous les acteurs (élèves, personnels, parents) de l'établissement sont sensibilisés et associés aux actions d'ouverture européenne et internationale (temps de formation, thématique abordée en CA, CVC ou CVL etc.).

EVALUATION

- 1.7 Les actions et partenariats établis sont évalués annuellement et participent à l'évaluation globale (évaluation diagnostique, indicateurs de réussite, indicateurs de progression, bilans divers) de l'école ou de l'établissement scolaire. L'évaluation est transmise aux acteurs institutionnels (IEN, IA-IPR, DRAREIC, collectivités territoriales...).

COMMUNICATION

- 1.8 L'école / l'établissement a recours aux outils (*Europass, unité facultative de mobilité, mention mobilité européenne et internationale*) pour reconnaître les parcours et les mobilités. Le cas échéant, l'établissement élabore de nouveaux outils de reconnaissance des parcours et des mobilités (diplômes, certifications internes, adaptation du bulletin scolaire...).
- 1.9 L'école/l'établissement communique et met en valeur ses actions (presse, journal du lycée...) sur une page Internet dédiée à l'ouverture européenne et internationale.

VALORISATION

- 1.10 Les personnels sont formés à l'utilisation d'outils promouvant l'ouverture internationale (eTwinning, School Education Gateway, European School Education Platform). Des travaux et échanges virtuels sont organisés.
- 1.11 L'établissement a reçu des distinctions pour des activités à l'international : concours Maison de l'Europe, label de qualité eTwinning, Elysée 2020, Prix Hippocrène...

PARTIE 2 - PARTENARIATS ET MOBILITÉS

ACTIONS ÉDUCATIVES MENÉES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS

- 2.1 L'école / l'établissement entretient des partenariats pérennes, contractualisés, avec des établissements scolaires et ou structures (organismes de formation, des associations): conventions, actions de coopération éducative, programmes Erasmus+, Interreg, appariements, eTwinning, programmes bilatéraux franco-allemands...
- 2.2 L'établissement accueille des délégations / personnels étrangers (mobilités de formation, co-enseignement, échange de postes...) ou des intervenants européens (« expert » pour conférences, projets disciplinaires ou interdisciplinaires...).
- 2.3 Les projets et rencontres sont parties intégrantes des enseignements dispensés.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DES PERSONNELS À L'ÉTRANGER

2.4 L'engagement des personnels de l'établissement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel visant l'ouverture internationale et linguistique est valorisé (stages d'observation, formations, certifications).

2.5 Les mobilités individuelles professionnalisantes de personnels vers l'étranger sont encouragées (séjours linguistiques ou professionnels via France Education International, accréditation Erasmus+). Les enseignants participent à des formations proposées par les entreprises, organismes et centres de recherche à l'étranger.

2.6 Le personnel est engagé dans la rédaction de dossiers de projets européens, l'organisation d'échanges et la recherche de partenariats.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES À L'ÉTRANGER

2.7 Des actions de mobilités scolaires d'élèves sortantes et entrantes (individuelles et collectives), en Europe et à l'international sont mises en place par l'établissement :

- mobilités collectives d'élèves vers l'Europe ou l'international :

-

-

- mobilités individuelles d'élèves vers l'Europe ou l'international :

-

-

- accueil individuel d'élèves étrangers :

-

-

- accueil de groupes d'élèves étrangers :

-

-

2.8 Les échanges entre pairs (élèves, enseignants) sont encouragés :

- programmes de mobilité individuelle d'élèves (Picassomob, Transalp, Mistral Boréal, programmes OFAJ)
- programmes national (poste à poste) ou régional de mobilités de personnels (Peerfordir, Peer2formaths, Prisme...)

2.9 Le cas échéant, des actions de mobilités extra-scolaires sont encouragées et soutenues :

- Actions du programme Erasmus+ Jeunesse : corps européen de solidarité, jeunes en service civique européen,
- Développement de la solidarité : chantiers de jeunes internationaux, bénévolat, volontariat, projets de solidarité,
- Stages et emplois

PARTIE 3 COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

3.1 Une offre d'enseignement plurilingue est présente. L'enseignement de langue(s) et culture européenne (LCE) est proposé. Les enseignants mettent à profit leurs compétences linguistiques et interculturelles dans le cadre des enseignements et des projets de l'établissement.

3.2 L'établissement bénéficie de la présence d'enseignants de DNL (discipline non linguistique) certifiés ou habilités à dispenser des enseignements en langue étrangère. Les équipes sont encouragées à se former et à valoriser leurs compétences linguistiques en présentant l'examen de certification complémentaire DNL.

3.3 Des assistants de langues vivantes étrangères, des volontaires civiques européens, des jeunes européens du corps européen de solidarité ou des enseignants d'origine étrangère interviennent au sein de l'établissement.

PÉDAGOGIE

3.4 La bibliothèque / le CDI propose un espace dédié à l'international : ressources en langues, espace multimédia...

- 3.5 Des ateliers linguistiques et culturels facultatifs sont mis en place dans l'école ou l'établissement : par exemple, club Europe, atelier de conversation, chorale, eTwinning...
- 3.6 Les projets et les actions de mobilité sont élaborés pour servir l'innovation pédagogique. L'école/l'établissement développe les échanges de bonnes pratiques avec des écoles/établissements étrangers.
- 3.7 Des enseignements en français langue étrangère sont proposés (type dispositif UPE2A).

EVALUATION DES ÉLÈVES

- 3.8 Le cas échéant, des certifications étrangères en langue (Certilngua, DELE, Cambridge, Cervantes, KMK, etc.) sont proposées.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS INTERCULTURELLES

- 3.9 L'établissement met en place des actions qui visent à développer l'interculturalité pour les élèves et le personnel (par exemple : tirer profit des différentes langues/nationalités présentes dans l'établissement).
- 3.10 Des actions éducatives à dimension européenne (sensibilisation à la citoyenneté européenne) et internationale, sont menées : concours, journée de l'Europe, festival des solidarités, journée franco-allemande, rencontres, semaine des langues, journée européenne des langues, festivals de cinéma, théâtre, années croisées ...

PARTIE 4 - PLAN D'ACTION EUROSCOL 2023-2026

Objectifs principaux		Indicateurs :	
Objectifs spécifiques		Indicateurs :	

ANNEXES

Tableaux obligatoires.

Possibilité de rajouter le volet OEI (ouverture européenne et internationale) de l'établissement, des articles de presse, un reportage photos, des exemples de projets pédagogiques, autres...

1. Tableau récapitulatif des appariements

Etablissement / organisme partenaire	Pays	Numéro d'appariement	Année d'appariements	Statut (très actif, actif, peu actif)

2. Liste des mobilités sortantes

Mobilités	Classe	Langue	Nombre d'élèves/étudiants	Durée	Commentaires
		-			
TOTAL année en cours					
Année précédente					

3. Liste des mobilités entrantes

Mobilités	Pays	Classes en contact	Nombre d'élèves/étudiants étrangers	Durée	Commentaires

TOTAL année en cours					
Année précédente					

4. Liste des mobilités virtuelles : contact des élèves / étudiants avec l'international

Mobilités	Classe	Nombre d'élèves/étudiants	Durée	Langue	Commentaire
TOTAL année en cours					
Années précédentes					

5. Liste des mobilités des personnels

Mobilités	Type	Langue	Nom du programme	Durée	Commentaires
TOTAL année en cours					
Année précédente					

6. Les certifications

NOM CERTIFICATION	LANGUE	CLASSE(S) concernée(s)	Nombre d'élèves / étudiants concernés	Taux de réussite	Commentaire